

Conduite face aux expositions à risque pour la rage

Bien que très rare, la rage est une maladie grave et mortelle. Elle est principalement transmise par la salive d'un animal infecté. La contamination peut survenir par une morsure, une griffure ou lors d'un contact de la salive avec une muqueuse ou plaie fraîche. La période d'incubation est habituellement de 20 à 90 jours, mais peut varier de 2 semaines à plusieurs mois. Elle dépend aussi de la partie du corps qui a été en contact avec le virus et la gravité de celle-ci. La personne développera des symptômes plus rapidement si la morsure se trouve à la tête ou au cou ainsi que lorsque les morsures sont multiples et importantes. L'analyse et la gestion des expositions possibles à la rage sont donc très importants.

Outils pour l'analyse et la gestion des expositions possibles à la rage

Les principaux outils pour la prise en charge d'une personne ayant été exposée (mordue, griffée, etc.) à un animal sauvage ou domestique sont :

- [Outil d'aide à la décision](#) – Gestion des expositions à risque de rage (outil interactif);
- [Algorithme d'aide à la décision pour la PPE contre la rage](#) du Protocole d'immunisation du Québec;
- [Documentation - Rage - Professionnels de la santé](#) - guides d'intervention;
- Une [formation](#) d'environ une heure permettant de s'approprier les connaissances nécessaires pour l'évaluation du risque de rage est aussi disponible en ligne sur le site du MSSS.

Niveau du risque du secteur géographique

Le niveau de risque du secteur géographique est considéré pour guider l'indication de la prophylaxie postexposition (PPE) contre la rage lorsqu'une personne a eu une exposition significative à :

- Un **mammifère domestique non disponible** pour observation, par exemple :
 - Un animal de compagnie (ex. : chien, chat, furet);
 - Un animal d'élevage (ex. : bovin, chèvre, mouton, lama, alpaga, zébu, yak);
- Un **gros rongeur sauvage** (ex. : marmotte, castor, porc-épic);
- Un **lagomorphe sauvage** (ex. : lièvre, lapin à queue blanche).

À la suite de la confirmation récente d'un cas de rage chez un renard arctique près de Matagami, conformément au critère, **le niveau de risque a été rehaussé à élevé pour plusieurs municipalités de la région** situées à moins de 200km de Matagami, voir la [carte](#). Le risque demeure faible dans la MRC de Témiscamingue.

GARDE EN SANTÉ PUBLIQUE

Pour nous joindre en tout temps, composer : 819-975-8328 ou 1-855-604-3778 et choisir l'option selon la situation.

08.cissai.maladies.infectieuses@ssss.gouv.qc.ca

Un télécopieur confidentiel, permet la déclaration des maladies à déclaration obligatoire en toute sécurité : 819 764-4537

Le CONTAMINANT

Recommandations en cas d'exposition significative

Une exposition significative se définit comme une morsure ou une griffure entraînant un bris cutané ou un contact entre la salive ou le liquide céphalorachidien d'un mammifère potentiellement rabique avec une plaie fraîche (ayant saigné ou suinté depuis moins de 24 heures) ou avec une muqueuse.

Par un petit rongeur (souris, rat, écureuil)

- La prévalence de la rage est extrêmement faible chez ces animaux. La prophylaxie post-exposition (PPE) n'est donc pas indiquée, à moins de très forte suspicion de rage et sur recommandation d'un professionnel en santé animale.

Par un mammifère domestique (chien, chat, furet)

- **Si l'animal est disponible :**
 - Demander l'observation de l'animal par le MAPAQ en complétant et transmettant le [Formulaire de signalement](#). Cela permet au MAPAQ de maintenir une surveillance passive du risque de transmission de la rage sur notre territoire.
- **Si l'animal n'est pas disponible :**
 - Appliquer les consignes de [l'outil aide à la décision](#) selon la municipalité concernée. La PPE pourrait être recommandée suite à une exposition impliquant un animal domestique de la région. Le professionnel de garde en maladies infectieuses de la direction de santé publique pourra vous accompagner dans l'analyse du risque et prendra en charge l'organisation de la PPE, le cas échéant.

Par un mammifère sauvage (incluant chauve-souris, raton laveur, mouffette et coyote)

- **Si l'animal n'est pas disponible :**
 - La PPE est recommandée. Contacter le professionnel de garde en maladies infectieuses de la direction de santé publique (coordonnées en bas de la première page) pour planifier l'administration de la PPE.
- **Si l'animal est disponible et accessible :**
 - Si l'animal est confiné dans un cabanon, maison, cage, boîte ou immobile par blessure ou mort, la récupération, l'euthanasie et l'analyse de l'animal pour la présence de rage pourraient être organisées. Veuillez contacter rapidement le professionnel de garde en maladies infectieuses de la direction de santé publique. Il s'occupera également de l'organisation de la PPE.

À l'exception des situations nécessitant l'administration de PPE ou une analyse supplémentaire, il n'est pas nécessaire de signaler les morsures à la direction de santé publique.

En A-T, en collaboration avec la pharmacie et la banque de sang, la santé publique assure la coordination et l'administration en temps opportun de la PPE lorsqu'elle est indiquée.

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : 1 855-604-3778